

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-081 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le jeudi 7 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 30 avril 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN
Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 73 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 81

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Daniel GUEUR (*à partir de la délibération n°2026-077*), Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGLIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Sylvaine SELLY, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI (*jusqu'à la délibération n°2026-077*), Franck VOLLAT, René GOUHIER, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Patrick PARPETTE, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Sylviane BOUCHARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2026-098*), Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2026-073*), Estelle BARBARIN, Cécile VIGIER, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Liliane FALCON (à Christian de BOISSIEU), Philippe BROYER (à Daniel FABRE), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Alexia MACREZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Florence RIESSER (à Émilie LAGRUT), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Nathalie MICOLAS).

Étaient excusés et suppléés : Mireille MARTINEZ (par Sylvaine SELLY), Emmanuel SIMONNET (par René GOUHIER), Béatrice DALMAZ (par Patrick PARPETTE), Éric GAILLARD (par Sylviane BOUCHARD), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY).

Était excusé : Serge GARDIEN.

Étaient absentes : Marine PELISSIER, Claire RAMONDOT.

Objet : Création d'une commission MAPA (marchés à procédure adaptée)

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°2025-263 du 16/12/2025 d'adoption du guide interne de la commande publique ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique que par délibération n°2025-263 du 16/12/2025, la Communauté de communes a adopté un guide interne de la commande publique.

Il s'agit d'un document de référence destiné à formaliser les règles internes et bonnes pratiques à suivre pour réaliser les achats publics en conformité avec le Code de la Commande Publique.

Dans ce cadre, il est prévu la création d'une commission chargée d'examiner les candidatures et les offres des marchés à procédure adaptée (MAPA) et d'émettre un avis sur le choix de l'attributaire pour les marchés dont le montant est compris entre 1 000 000 € HT et les seuils des procédures formalisées.

Il est précisé que les marchés à procédure adaptée ne relèvent pas de la compétence obligatoire d'une commission, cependant, dans un souci de sécurité juridique, de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de bonne utilisation des deniers publics, il convient de mettre en place une instance dédiée pour les marchés dont le montant est compris entre 1 000 000 € HT et les seuils des procédures formalisées.

Ainsi, il est proposé de créer la commission MAPA composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire.

Il est précisé que le Président de la Communauté de communes est Président de droit de la commission MAPA.

La liste est composée comme suit :

Membres titulaires :

- MERLE Serge
- LAROCHE Élisabeth
- THOMAZET Fabien
- JACQUEMIN Denis
- GAILLARD Éric

Membres suppléants :

- PERRET Bernard
- TARPIN-LYONNET Clément
- VEYSSET-RABILLOUD Françoise
- MAITRE Éric
- VENÇON Yves

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer une Commission MAPA pour les marchés dont le montant est compris entre 1 000 000 € HT et les seuils des procédures formalisées, tel que prévu dans le guide interne de la commande publique de la Communauté de communes.

- DÉCLARE que la Commission MAPA est composée de :

Membres titulaires :

- MERLE Serge
- LAROCHE Élisabeth
- THOMAZET Fabien
- JACQUEMIN Denis
- GAILLARD Éric

Membres suppléants :

- PERRET Bernard
- TARPIN-LYONNET Clément
- VEYSSET-RABILLOUD Françoise
- MAITRE Éric
- VENÇON Yves

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant délégation, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 MAI 2026

Publiée le 13 MAI 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

